

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 31 MARS 2022

NOTE DE SYNTHÈSE

La présidence de la séance est assurée par M. Etienne Glémot, Président. Le Président ouvre la séance. Etienne Glémot procède à l'appel des membres de l'assemblée.

Nombre de Délégués		Procurations	Excusés sans procuration	Absents non excusés	Quorum
En exercice	Présents				
50	34	9	7	0	17
Valérie Avenel	Jacques Bonhommet	Marie-Ange Fouchereau	Pierre-Pascal Bigot	Jean Pagis	
Guy Chesneau	Diana Lepron	Yamina Riou	Sébastien Drochon	Hervé Blanchais	
Dominique Menard	Pascal Crubleau	Frédérique Lehon	Arnaud Freulon	Pascal Chevrollier	
David Georget	Etienne Glémot	Marie-Claude Hamard	Nooruddine Muhammad	Christelle Buron	
Estelle Desnoes	Rachel Santenac	Marc-Antoine Driancourt	Maryline Lézé	Michel Pommot	
Michel Thépaut	Brigitte Olignon	Virginie Guichard	Emmanuel Charles	Catherine Bellanger-Lamarche	
Annick Hodée	Michel Bourcier	Jean-Pierre Bru	Florence Martin		
<u>Absents</u>	⇒ Pouvoir donné à :	<u>Excusés</u>	<u>Absents non excusés</u>		
Françoise Passelande	Dominique Menard	Joël Esnault			
Patrice Troispoils	Yamina Riou	Alain Bourrier			
Muriel Noiro	Marie-Claude Hamard	Liliane Landeau			
Marie-Françoise Bellier-Pottier	Jean Pagis	Marie-Hélène Leost			
Eric Frémy	Virginie Guichard	Jean-Pierre Boisneau			
Carole Ruault	Marie-Claude Hamard	Benoît Ermine			
Mireille Poilane	Michel Bourcier	Jean-Pierre Boisneau			
Jean-Marie Jourdan	Michel Bourcier				

Au terme de l'appel, le Président constate que le quorum est atteint. Il demande aux conseillers de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Madame Estelle Desnoes est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Le Président soumet aux membres du Conseil l'approbation du compte-rendu la séance du 24 février 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

1. Vie institutionnelle (Etienne Glémot)

1.1 Rapport d'activité 2021

Exposé

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des collectivités territoriales, le Président de la CCVHA doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit par la suite faire l'objet d'une communication par le maire en Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à la Communauté de communes des Vallées du

Haut-Anjou sont entendus. Le Président de la CCVHA peut être également entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le rapport d'activité 2021 de la CCVHA ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Discussion :

Etienne Glémot souligne la qualité du document présenté et, au-delà, il met en exergue l'action de la CCVHA ainsi que les projets conduits, comme l'OPAH par exemple. Il insiste sur le budget de 19 millions d'euros et sur la prise de compétence Plui intervenue au 1^{er} juillet 2021.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

1.2 Désignation de représentants au Comité de pilotage du PAT du PETR de l'Anjou Bleu

Exposé

Le rapporteur indique aux membres que l'élaboration du projet alimentaire territorial (PAT) va entrer dans une phase opérationnelle à très court terme. Afin d'en assurer la conduite, le PETR a institué un comité de pilotage composé de trois élus de chacun des EPCI. Cette instance se réunira pour la première fois à la fin du mois d'avril.

Sur sollicitation du PETR, il convient que notre EPCI désigne ses trois représentants au sein de ce comité. Il est proposé de désigner M. Joël Esnault, Mme Brigitte Olignon et Mme Marie-Ange Fouchereau pour siéger au sein de cette instance compte tenu de leurs délégations respectives dans l'enjeu du PAT.

Pour mémoire, les projets alimentaires territoriaux, issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, qui encourage leur développement, ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver les désignations de M. Joël Esnault, de Mme Brigitte Olignon et de Mme Marie-Ange Fouchereau comme représentants de la CCVHA au Comité de pilotage du PAT du PETR de l'Anjou Bleu ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Discussion :

Etienne Glémot rappelle le lien entre le PAT et le PCAET. Il souligne, au-delà, que le PAT est un outil du « consommer local ».

Yamina Riou interroge quant aux modalités de circulation de l'information et de la « redescende » de celle-ci du PETR à la CCVHA.

Etienne Glémot répond que cette « redescende » sera effective et que ses modalités seront précisées prochainement. En tout état de cause, il y'aura des temps d'échanges, indique-t-il.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

2. Ressources internes (Pascal Crubleau)

2.1 Modification du tableau des effectifs

Exposé

Il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des emplois permanents et non permanents. Il est indiqué aux conseillers que cette modification est relative aux effectifs des communes du schéma de mutualisation qui sont intégralement refacturés aux communes. Le rapporteur propose en conséquence les modifications suivantes :

Pour les agents des communes du schéma de mutualisation :

- **Pour la commune d'Erdre-en-Anjou :**
 - Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique territorial de 25H90 à 33H43.
 - Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique territorial de 31H85 à 35H.
- **Pour la commune du Lion d'Angers :**
 - Création de deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet (espaces verts).
- **Pour la commune de Saint-Augustin-des-Bois :**
 - Modification du grade d'adjoint territorial d'animation à temps complet en grade d'animateur à temps complet suite à la réussite au concours. Les missions du poste sont bien celles d'un catégorie B.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la modification du tableau des effectifs permanents telle que décrite ci-dessus ;**
- **De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Discussion :

Pascal Crubleau précise aux membres que ces modifications ont été présentées à la commission RH ainsi qu'aux représentants du personnel et qu'elles ont été approuvées par ces acteurs.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

3. Finances (Maryline Lézé)

3.1 Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs

3.1.1 Vote des comptes de gestion

Exposé

Le compte de gestion du comptable est un document de synthèse rassemblant tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Le compte de gestion répond à un double objectif :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation et patrimoniale de la Communauté de communes.

Le vote du compte de gestion par le Conseil communautaire doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

À noter, à terme, la mise en place du compte financier unique (CFU) qui vise à favoriser la transparence et la lisibilité, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

3.1.1.1 Budget principal

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du Comptable du Trésor pour le budget principal ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.1.2 Zones d'activités économiques

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du Comptable du Trésor pour le budget annexe zones d'activités économiques ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.1.3 Immobilier d'entreprises

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du Comptable du Trésor pour le budget annexe Immobilier d'entreprises ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.1.4 Station d'épuration

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du Comptable du Trésor pour le budget annexe Station d'épuration ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.1.5 Assainissement régie

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du Comptable du Trésor pour le budget annexe Assainissement Régie ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.1.6 Assainissement DSP

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le compte de gestion du Comptable du Trésor pour le budget annexe Assainissement DSP ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.1.7 SPANC

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du Comptable du Trésor pour le budget annexe SPANC ;**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.2 Vote des comptes administratifs

Exposé

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, présentant les résultats de l'exécution du budget. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice, retraçant toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté soit au budget primitif, soit au budget supplémentaire de l'exercice suivant selon la date d'adoption du compte administratif.

Le vote du Conseil communautaire arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice (soit le 30 juin 2022 dans le présent cas).

Il convient de noter que lors de la séance où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil communautaire élit son président de séance. Le Président de la Communauté de communes doit se retirer au moment du vote du compte administratif.

3.1.2.1 Budget principal

Dépenses de fonctionnement [en K €]	CA 2020	CA 2021	Évolution
Charges de personnel (Communes du schéma de mutualisation) [chap. 012]	4 620	5 084	+ 464
Atténuations de produits [chap. 014]	3 243	3 679	+ 436
Services extérieurs [chap. 61 & 62]	3 243	3 284	+ 41
Charges de gestion courante [chap. 65]	3 859	3 216	- 643
Charges de personnel (Communauté de communes) [chap. 012]	2 955	2 997	+ 42
Achats [chap. 60]	615	458	- 157
Charges financières [chap. 66], except. [chap. 67] et dotations [chap. 68]	104	263	+ 159
Impôts et taxes [chap. 63]	39	28	- 11
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 678	19 010	+ 332
Virement à la section d'investissement [chap. 023]	0	0	-
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 042]	1 207	2 321	+ 1 114
TOTAL DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	19 886	21 332	+ 1 446

Les principales évolutions des dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation : + 464 K € (augmentation en 2021 liée aux recrutements supplémentaires effectuée au sein des personnels municipaux) ;

- Atténuations de produits : + 436 K € (report d'un trimestre 2020 en 2021 pour le reversement des redevances d'ordures ménagères aux syndicats ; intégration des prélèvements FNGIR des communes en 2021) ;
- Services extérieurs : + 41 K € (pas d'évolution notable avec une augmentation contenue à 1%).
- Charges de gestion courante : - 643 K € (instauration du fonds de solidarité pour les entreprises en 2021, non reconduit en 2022) ;
- Charges de personnel de la Communauté de communes : + 42 K € (maîtrise des dépenses de personnel avec une augmentation contenue à + 1,4%) ;
- Achats : - 157 K € (importante acquisition de petits équipements en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire).

Budget d'intervention de la Communauté de communes [en K €]	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	18 678	19 010
- charges de personnel des communes du schéma de mutualisation	- 4 620	- 5 084
- reversement des redevances d'ordures ménagères	- 2 427	- 2 642
- prélèvements FNGIR dus par les communes	- 0	- 339
= budget d'intervention de la Communauté de communes	11 631	10 945

Recettes de fonctionnement [en K €]	CA 2020	CA 2021	Évolution
Impôts et taxes [chap. 73 hors cpte 73211]	7 721	7 691	- 30
Attribution de compensation [cpte 73211]	5 079	5 017	- 62
Dotations et participations [chap. 74]	3 481	3 609	+ 128
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	3 137	3 174	+ 37
Atténuations de charges [chap. 013]	277	469	+ 192
Produits exceptionnels [chap. 77]	323	467	+ 144
Autres produits de gestion courante [chap. 75]	398	379	- 19
Reprises provisions semi-budgétaires [chap. 78]	97	0	- 97
Total des recettes réelles de fonctionnement	20 513	20 807	+ 294
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 042]	70	629	+ 559
TOTAL RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 583	21 436	+ 853
Résultat reporté de fonctionnement	3 081	1 831	- 1 250
TOTAL RECETTES CUMULÉES DE FONCTIONNEMENT	23 665	23 268	- 397

Les principales évolutions des recettes réelles de fonctionnement sont les suivantes :

- Impôts et taxes : - 30 K € (changement d'imputation lié à la politique de compensation d'exonérations fiscales pour les entreprises) ;
- Attribution de compensation : - 62 K € ;
- Dotations et participations : + 128 K € (effet CIF sur la DGF, allocations compensatrices de la perte de CFE et TF) ;
- Produits des domaines, services et ventes : + 37 K € (augmentation des recettes liée à la fin de la crise sanitaire) ;
- Autres produits de gestion courante : - 19 K € ;
- Atténuations de charges : + 192 K € (rattrapage en 2021 de remboursements).

▪ Les dépenses d'investissements :

Dépenses d'investissement [en K €, hors restes à réaliser]	CA 2020	CA 2021	Évolution
Dépenses d'équipement [chap. 010, 20, 204, 21, 22, 23]	3 957	3 190	- 767
Dépenses financières[chap. 10, 13, 16, 18, 26, 27, 020]	293	197	- 96
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	115	85	- 30
Total des dépenses réelles d'investissement	4 364	3 472	- 892
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 040]	70	629	+ 559
Opérations patrimoniales [chap. 041]	0	619	+ 619
TOTAL DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 434	4 720	+ 286

En 2021, les dépenses réelles d'investissement (hors restes à réaliser) s'élèvent à 3 472 K € (contre 4 364 K € en 2020).

▪ Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement [en K €, hors restes à réaliser]	CA 2020	CA 2021	Évolution
Recettes d'équipement [chap. 010, 13, 16, 20, 204, 21, 22, 23]	2 449	2 689	+ 240
Recettes financières[chap. 10, 138, 165, 18, 26, 27, 024]	658	2 311	+ 1 653
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	115	44	- 71
Total des recettes réelles d'investissement	3 223	5 044	+ 1 821
Virement de la section de fonctionnement [chap. 021]	0	0	-
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 040]	1 207	2 321	+ 1 114
Opérations patrimoniales [chap. 041]	0	619	+ 619
TOTAL RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 430	7 984	+ 3 554

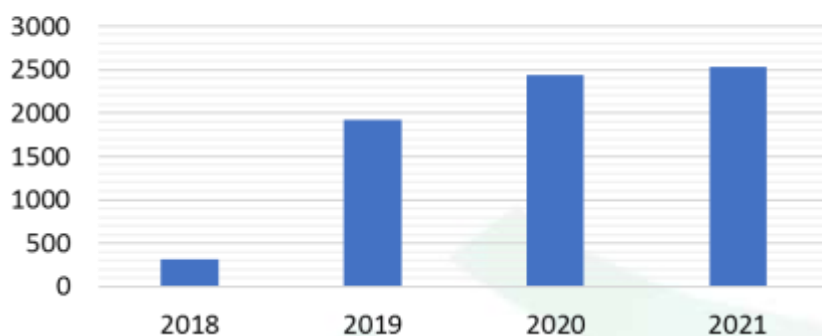
En 2021, les recettes réelles d'investissement (hors restes à réaliser) s'élèvent à 5 044 K € (contre 3 223 K € en 2020), étant pour moitié constituées des subventions versées par l'État ainsi que par d'autres collectivités ou organismes. Le montant particulièrement important des subventions perçues en 2021 s'explique en large partie par l'effet rattrapage en matière de recouvrement de subventions portant sur des projets initiés au cours des précédents exercices.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS
[Dépenses réelles en K €]



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PERCUES

[Recettes réelles inscrites au chap. 13 en K €]



▪ Épargne, dette et résultat de l'exercice :

Évolution du taux d'épargne brute [en K €]	Moyenne 2018-2020	CA 2021
Recettes réelles [A]	18 851	20 379
Dépenses réelles [B]	17 274	18 901
Épargne brute [C=A-B]	1 577	1 478
Taux d'épargne brute [D=C/A]	8,36%	7,25%

[A] : hors 775, 776 & chap. 78

[B] : hors 675, 676 & chap. 68

En 2021, la Communauté de Communes n'a contracté aucun nouvel emprunt :

Évolution de la dette [en K €]	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021
Montant de l'encours de dette	1 939	1 744
Capacité de désendettement	1,3 année	1,2 année

- **Résultat de l'exercice 2021 :**

R��ultat de la section d'investissement		Recettes r��elles & d'ordre	D��penses r��elles & d'ordre			R��sultat de l'exercice 2021
Titres & mandats ��mis en 2021	7 984 304,20 ��	-	4 720 300,81 ��	=	+ 3 264 003,39 ��	
					-	
					2 861 676,25 ��	R��sultat de l'exercice 2020
					=	
					+ 402 327,14 ��	R��sultat cumul�� de l'exercice 2021
					+	
Restes �� r��aliser 2021	3 585 880,67 ��	-	2 412 353,81 ��	=	+ 1 173 526,86 ��	
					=	
					+ 1 575 854,00 ��	R��sultat net de la section
			Besoin de financement de la section d'investissement		0,00 ��	
R��ultat de la section de fonctionnement		Recettes r��elles & d'ordre	D��penses r��elles & d'ordre			R��sultat de l'exercice 2021
Titres & mandats ��mis en 2021	21 436 440,62 ��	-	21 331 588,42 ��	=	+ 104 852,20 ��	
					+	
					1 831 294,74 ��	Exc��dent report�� de l'exercice 2020
					=	
					1 936 146,94 ��	R��sultat net de la section

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif 2021 du BUDGET PRINCIPAL, conformément au document joint en annexe ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient ainsi que M. Chevrollier.

3.1.2.2 Zones d'activités économiques

Le budget zones d'activités économiques se composent des opérations liées à l'acquisition et à la viabilisation de terrains en vue de leur revente au sein des zones d'activités communautaires.

Les exercices sont déficitaires du montant des stocks de terrains restant à vendre.

Les ventes futures équilibreront le budget. Elles s'élèvent à hauteur de 873 K € de ventes réalisées en 2021. Le montant du stock au 31 décembre 2021 est de 1 284 K€.

- Résultat de l'exercice 2021 pour le budget annexe zones d'activités économiques :

Résultat de l'exercice 2021	Montant
INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	1 385 979,03
Recettes réelles et d'ordre	837 126,89
Résultat de l'exercice 2021	- 548 852,14
Déficit reporté de l'exercice 2020	735 393,89
Résultat cumulé de l'exercice 2021	-1284 246,03
Restes à réaliser 2021 dépenses	0,00
Restes à réaliser 2021 recettes	0,00
Résultat net de la section	-1284 246,03
<i>Besoin de financement de la section</i>	<i>0,00</i>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	1 611 426,28
Recettes réelles et d'ordre	1 599 406,44
Résultat de l'exercice 2021	- 12 019,84
Excédent reporté de l'exercice 2020	63 127 ,83
Résultat net de la section	51 107 ,99

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES », conformément au document joint en annexe ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.2.3 Immobilier d'entreprises

Sur ce budget, il est observé une minoration des loyers (à savoir - 5,6%) liée à des remises accordées. Il convient de souligner un manque à gagner de 76 K € (nouvel échéancier de loyers pour l'atelier-relais Malicorne). Dans ce contexte, le financement des prochains ateliers-relais devra être couvert par les loyers supplémentaires attendus. Le taux d'épargne brute est de 76 % sur ce budget. Le montant de l'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de 1 478 k€ avec une capacité de désendettement estimée à 6 ans.

- Résultat 2021 du budget immobilier d'entreprises :

Résultat de l'exercice 2021	Montant
INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	339 221,19
Recettes réelles et d'ordre	293 639,55
Résultat de l'exercice 2021	- 45 581,64
Déficit reporté de l'exercice 2020	159 254,24
Résultat cumulé de l'exercice 2021	- 204 835,88
Restes à réaliser 2021 dépenses	71 601,38
Restes à réaliser 2021 recettes	0,00
Résultat net de la section	- 276 437,26
Besoin de financement de la section	276 437,26
FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	158 808,85
Recettes réelles et d'ordre	261 893,99
Résultat de l'exercice 2021	103 085,14
Excédent reporté de l'exercice 2020	62 678,29
Résultat net de la section	165 763,43

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget « IMMOBILIER D'ENTREPRISES », conformément au document joint en annexe ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.2.4 Station d'épuration

Le budget annexe budget STEP concerne l'exploitation et l'entretien de la station d'épuration. La cession de la station d'épuration ayant été opérée en décembre 2021, il conviendra de rembourser la dette par anticipation et de clôturer ce budget en 2022. Les résultats de fonctionnement et d'investissement seront intégrés au budget principal. Le taux d'épargne sur ce budget en 2021 s'élève à 98%. Le montant de l'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de 258 k€ avec une capacité de désendettement estimée à 0,3 années.

■ Résultat 2021 du budget STEP :

Résultat de l'exercice 2021	Montant
INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	1 173 731,85
Recettes réelles et d'ordre	1 701 411,75
Résultat de l'exercice 2021	527 679,90
Déficit reporté de l'exercice 2020	35 740,40
Résultat cumulé de l'exercice 2021	491 939,50
Restes à réaliser 2021 dépenses	0,00
Restes à réaliser 2021 recettes	0,00
Résultat net de la section	491 939,50
<i>Besoin de financement de la section</i>	<i>0,00</i>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	1 671 806,54
Recettes réelles et d'ordre	1 898 060,45
Résultat de l'exercice 2021	226 253,91
Excédent reporté de l'exercice 2020	103 061,21
Résultat net de la section	329 315,12

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget « STATION d'EPURATION », conformément au document joint en annexe ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.2.5 Assainissement Régie

Les produits titrés liés à la redevance assainissement des usagers ont diminué de 39 % du fait de la fourniture tardive de justificatifs du SEA pour permettre un rattachement (nouvelle facturation dissociée eau-assainissement). La hausse de l'excédent de fonctionnement reporté malgré l'absence partielle de recettes permet d'établir que le budget est en capacité d'absorber l'amortissement annuel. Le taux d'épargne brute de ce budget est de 37%. Le montant de l'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de 1 766 K € avec une capacité de désendettement estimée à 5,4 années.

- Résultat 2021 du budget Assainissement Régie :

Résultat de l'exercice 2021	Montant
INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	838 405,36
Recettes réelles et d'ordre	1 155 075,21
Résultat de l'exercice 2021	316 669,85
Déficit reporté de l'exercice 2020	875 988,64
Résultat cumulé de l'exercice 2021	- 559 318,79
Restes à réaliser 2021 dépenses	225 521,40
Restes à réaliser 2021 recettes	825 274,44
Résultat net de la section	40 434,25
<i>Besoin de financement de la section</i>	<i>0,00</i>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	563 857,90
Recettes réelles et d'ordre	889 110,72
Résultat de l'exercice 2021	325 252,82
Excédent reporté de l'exercice 2020	1 205 386,42
Résultat net de la section	1 530 639,24

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget « ASSAINISSEMENT REGIE », conformément au document joint en annexe ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.2.6 Assainissement DSP

Le budget annexe Assainissement DSP concerne l'assainissement confié à des tiers par la Communauté de communes. L'épargne à fin décembre 2021 s'établit à 670 K €. 73% sont affectés au financement du besoin d'investissement 2022. Les opérations d'amortissement seront finalisées cette année. La baisse des produits de redevance en 2021 correspond à un retour à la normale (écritures de réintégration de TVA en 2020). Le taux d'épargne brute est de 79% en 2021 sur ce budget. Le montant de l'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de 1 703 K € avec une capacité de désendettement estimée à 2,5 années.

- Résultat 2021 du budget Assainissement DSP :

Résultat de l'exercice 2021	Montant
INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	690 505,78
Recettes réelles et d'ordre	261 770,66
Résultat de l'exercice 2021	- 428 735,12
Déficit reporté de l'exercice 2020	74 121,85
Résultat cumulé de l'exercice 2021	- 502 856,97
Restes à réaliser 2021 dépenses	61 275,69
Restes à réaliser 2021 recettes	191 908,10
Résultat net de la section	- 372 224,56
<i>Besoin de financement de la section</i>	<i>372 224,56</i>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	176 028,48
Recettes réelles et d'ordre	845 958,49
Résultat de l'exercice 2021	669 930,01
Excédent reporté de l'exercice 2020	299 232,84
Résultat net de la section	969 162,85

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget « ASSAINISSEMENT DSP », conformément au document joint en annexe ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.1.2.7 SPANC

Le budget annexe SPANC est équilibré et stable. L'épargne à fin décembre 2021 s'établit à - 2 761 € du fait de la prise en charge d'une facture 2020 d'un montant de 8 805 €. Hormis cette écriture exceptionnelle, l'épargne s'établit à 6 milliers d'euros, ce qui représente un taux d'épargne de 6,15%. Les opérations d'amortissement seront finalisées cette année. Le taux d'épargne brute de ce budget s'établit à 6% en 2021.

- Résultat 2021 du budget SPANC :

Résultat de l'exercice 2021	Montant
INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	14,18
Recettes réelles et d'ordre	0,01
Résultat de l'exercice 2021	- 14,17
Excédent reporté de l'exercice 2020	7 200,89
Résultat cumulé de l'exercice 2021	7 186,72
Restes à réaliser 2021 dépenses	0,00
Restes à réaliser 2021 recettes	0,00
Résultat net de la section	7 186,72
<i>Besoin de financement de la section</i>	<i>0,00</i>
FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles et d'ordre	101 338,43
Recettes réelles et d'ordre	98 141,37
Résultat de l'exercice 2021	- 3 197,06
Excédent reporté de l'exercice 2020	9 679,04
Résultat net de la section	6 481,98

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif 2021 du budget « SPANC », conformément au document joint en annexe ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que le présente le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.2 Affectation des résultats

Suite à l'approbation des comptes administratifs de l'année 2021, il y a lieu d'affecter les résultats par section, lesquels seront intégrés dans les budgets primitifs 2022 respectifs de la Communauté de communes et proposés au vote.

EXERCICE 2021		BUDGET PRINCIPAL	BUDGET IMMO ENTREPRISES	BUDGET ZA	BUDGET ASST DSP	BUDGET ASST REGIE	BUDGET SPANC	BUDGET STEP
INVESTISSEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2021	4 720 300,81	339 221,19	1 385 979,03	690 505,78	838 405,36	14,18	1 173 731,85
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2021	7 984 304,20	293 639,55	837 126,89	261 770,66	1 155 075,21	0,01	1 701 411,75
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	3 264 003,39	-45 581,64	-548 852,14	-428 735,12	316 669,85	-14,17	527 679,90
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2020						7 200,89	
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2020	2 861 676,25	159 254,24	735 393,89	74 121,85	875 988,64		35 740,40
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 A REPORTER SUR 2022 (D001 ou R001)	402 327,14	-204 835,88	-1 284 246,03	-502 856,97	-559 318,79	7 186,72	-491 939,50
	RESTES A REALISER DEPENSES 2021 A REPORTER EN 2022	2 412 353,81	71 601,38	0,00	61 275,69	225 521,40	0,00	0,00
	RESTES A REALISER RECETTES 2021 A REPORTER EN 2022	3 585 880,67	0,00	0,00	191 908,10	825 274,44	0,00	0,00
	RESULTAT NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021	1 575 854,00	-276 437,26	-1 284 246,03	-372 224,56	40 434,25	7 186,72	491 939,50
	Besoin de financement de la section d'investissement	0,00	276 437,26	0,00	372 224,56	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2021	21 331 588,42	158 808,85	1 611 426,28	176 028,48	563 857,90	101 338,43	1 671 806,54
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2021	21 436 440,62	261 893,99	1 599 406,44	845 958,49	889 110,72	98 141,37	1 898 060,45
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	104 852,20	103 085,14	-12 019,84	669 930,01	325 252,82	-3 197,06	226 253,91
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2020	1 831 294,74	62 678,29	63 127,83	299 232,84	1 205 386,42	9 679,04	103 061,21
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2020							
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	1 936 146,94	165 763,43	51 107,99	969 162,85	1 530 639,24	6 481,98	329 315,12
	RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (cpté 1068)	0,00	165 763,43	0,00	372 224,56	0,00	0,00	0,00
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 A REPORTER SUR 2022 (D002 ou R002)	1 936 146,94	0,00	51 107,99	596 938,29	1 530 639,24	6 481,98	329 315,12
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT		2 338 474,08	-39 072,45	-1 233 138,04	466 305,88	971 320,45	13 668,70	821 254,62

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'affecter les résultats des sections de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-avant et de les intégrer dans les budgets primitifs de l'exercice 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient ainsi que M. Chevrollier.

3.3 Vote des budgets primitifs

Le budget est un document prévisionnel où figure la totalité des recettes et des dépenses de l'exercice, c'est-à-dire celles votées pour l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le budget se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement permettant l'inscription des prévisions et des autorisations des dépenses ainsi que des recettes de l'exercice. Le code général des collectivités territoriales pose le principe selon lequel les collectivités doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel :

- les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre ;
- les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère.

Le budget primitif est élaboré et voté selon un calendrier fixé par la loi :

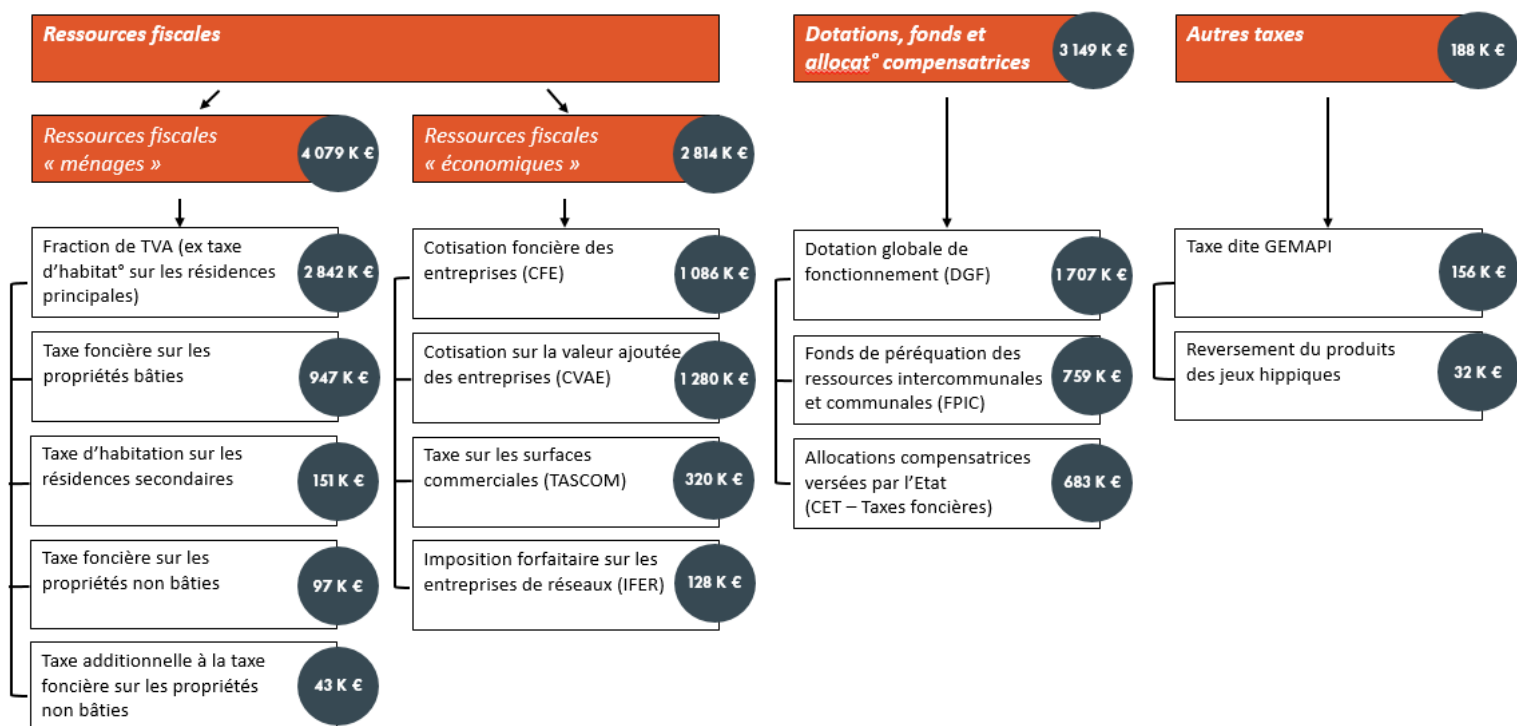
- le conseil communautaire doit débattre des orientations budgétaires dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif ;
- le budget primitif doit être adopté par le conseil communautaire avant le 15 avril de son année d'exécution (cette date limite s'appliquant aussi au vote des taux des taxes directes locales).

3.3.1 Budget principal

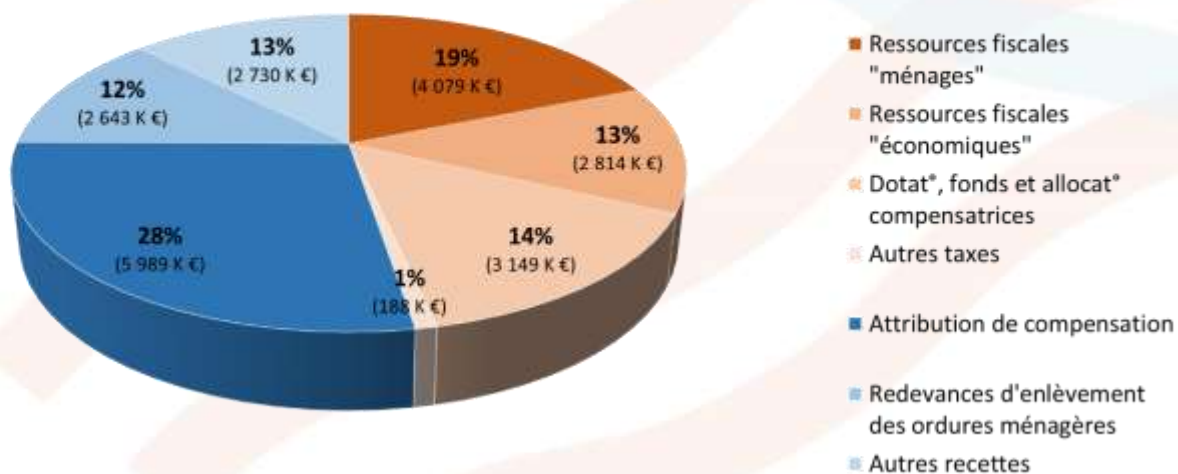
- Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget de l'exercice 2021	RAR 2021 à reporter (A)	Crédits de l'exercice 2022 votés (B)	TOTAL (=A+B)	Recettes de fonctionnement	Pour mémoire, budget de l'exercice 2021	RAR 2021 à reporter (A)	Crédits de l'exercice 2022 votés (B)	TOTAL (=A+B)
[011] Charges à caractère général	3 607 358,00	-	4 137 870,00	4 137 870,00	[013] Atténuations de charges	268 194,00	-	306 900,00	306 900,00
[012] Charges de personnel et frais ass.	8 136 075,00	-	8 691 521,00	8 691 521,00	[70] Produits services, domaines, ventes	3 223 126,26	-	3 284 039,00	3 284 039,00
[014] Atténuations de produits	3 539 139,00	-	3 696 821,00	3 696 821,00	[73] Impôts et taxes (sauf 731)	5 575 662,00	-	9 620 822,00	9 620 822,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 107 630,00	-	3 337 450,00	3 337 450,00	[731] Fiscalité locale	7 107 901,00	-	4 208 016,00	4 208 016,00
[6586] Frais fonctionnement groupes élus	0,00	-	0,00	0,00	[74] Dotations et participations	3 192 639,00	-	3 776 761,00	3 776 761,00
					[75] Autres produits de gestion courante	357 058,00	-	395 500,00	395 500,00
Dépenses de gestion courante	18 390 202,00	-	19 863 662,00	19 863 662,00	Recettes de gestion courante	19 725 580,26	-	21 592 038,00	21 592 038,00
[66] Charges financières	82 000,00	-	65 500,00	65 500,00	[76] Produits financiers	0,00	-	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	25 119,00	-	15 500,00	15 500,00	[77] Produits spécifiques	0,00	-	0,00	0,00
[68] Dotat° provi° semi-budgétaires	109 370,00	-	109 400,00	109 400,00	[78] Reprises provi° semi-budgétaires	0,00	-	0,00	0,00
Dépenses réelles	18 606 691,00	-	20 054 062,00	20 054 062,00	Recettes réelles	19 725 580,26	-	21 592 038,00	21 592 038,00
[023] Virement à la sect° d'invest.	2 070 184,00	-	2 162 056,94	2 162 056,94	[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	310 000,00	-	543 143,00	543 143,00
[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	1 190 000,00	-	1 855 209,00	1 855 209,00	[043] Opérat° ordre intérieur de la sect°	0,00	-	0,00	0,00
[043] Opérat° ordre intérieur de la sect°	0,00	-	0,00	0,00					
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	21 866 875,00	-	24 071 327,94	24 071 327,94	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	20 035 580,26	-	22 135 181,00	22 135 181,00
Résultat reporté	0,00			0,00	Résultat reporté	1 831 294,74			1 936 146,94
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	21 866 875,00			24 071 327,94	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	21 866 875,00			24 071 327,94

■ FOCUS SUR LES RESSOURCES FISCALES, LES DOTATIONS ET FONDS DE L'ETAT



Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2022



47% des recettes réelles de fonctionnement proviennent de ressources fiscales, de dotations, de fonds et allocations compensatrices versées par l'Etat.

Afin que la Communauté de communes puisse poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route qu'elle s'est fixée, il est nécessaire qu'elle consolide son épargne brute, indispensable pour conserver des marges

de manœuvre et sa capacité à investir à terme. Cela induit non seulement la poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement mais également l'accroissement de ressources complémentaires.

Dans ce contexte, conformément au débat d'orientation budgétaire, il est proposé de relever en 2022 les taux communautaires des trois ressources fiscales pour lesquelles la CCVHA dispose d'un pouvoir de taux. Il convient de souligner que les taux communautaires n'ont connu aucune variation depuis 2017, année de création de la Communauté de communes.

	Taux 2021	Taux 2022	Variation	Taux moyen EPCI Maine-et- Loire 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,00%	3,85%	+ 0,85 pts	3,99%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,65%	2,12%	+ 0,47 pts	4,21%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22,56%	22,75%	+ 0,19 pts	22,27%

Cette hausse des taux permettrait de générer des recettes fiscales supplémentaires en 2022 estimées à 241 150 €.

	Taux 2022	Estimation recettes 2022	Recettes suppl. / à 2021	Coût suppl. / habitant
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,85%	947 023 €	+ 209 083 €	+ 5,76 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,12%	96 812 €	+ 21 374 €	+ 0,59 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22,75%	1 280 370 €	+ 10 693 €	(*)
TOTAL			+ 241 150 €	

(*) soit + 6,67 € par entreprise.

▪ **FOCUS SUR LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

1. les impôts , taxes et produits de la fiscalité locale pour un montant de **7 840K€** ;
2. l'attribution de compensation avec une augmentation liée à l'accroissement des charges de personnel des communes du schéma de mutualisation et à la quasi-absence de régularisation pour un montant de **5 989 K€** ;
3. les dotations et participations (DGF, FPIC, FCTVA, financements de la CAF et de la MSA, allocations compensatrices versées par l'Etat, etc.) pour un montant de **3 777 K€** ;
4. les produits des services, des domaines et des ventes (redevances d'enlèvement des ordures ménagères, participation des habitants aux services, etc.) pour un montant de **3 284 K€** ;
5. les autres produits de gestion courante (loyers perçus au sein des pôles et maison de santé) pour un montant de **396 K€** ;
6. les atténuations de charges (remboursements versés par la CPAM, par l'assurance statutaire du personnel, etc.) pour un montant de **307 K€**.

▪ **FOCUS SUR LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement sont les suivants :

1. les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (montant intégralement refacturé aux communes via l'attribution de compensation) pour un montant de **5 460 K€** ;
2. les atténuations de produits (versement des redevances d'ordures ménagères aux syndicats, prélèvement FNGIR, etc.) pour un montant de **3 697 K€** ;
3. les services extérieurs (prestations extérieures pour les services enfance-jeunesse, pour l'entretien de la voirie, la maintenance, le nettoyage des locaux, etc.) pour un montant de **3 611 K€** ;
4. les charges de gestion courante (subventions versées aux associations intervenant en enfance, contribution versée au PETR du Segréen ainsi qu'au SDIS, etc.) pour un montant de **3 337 K€** ;
5. les charges de personnel de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (charges liées aux seuls agents de la CCVHA) pour un montant de **3 232 K€** ;
6. les achats (électricité, eau, combustibles, carburant, matériaux de voirie, livres et disques, etc.) pour un montant de **495 K€**.

Budget d'intervention de la Communauté de communes [en K €]	CA 2021	BP 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	19 010	20 054
- charges de personnel des communes du schéma de mutualisation	- 5 084	- 5 460
- reversement des redevances d'ordures ménagères	- 2 642	- 2 608
- prélèvements FNGIR dus par les communes	- 339	- 392
= budget d'intervention de la Communauté de communes	10 945	11 594

Le budget d'intervention de la Communauté de Communes en 2022 se porterait à 11 594 K€, décomposé de la façon suivante pour les postes principaux de dépenses :

1. le service Enfance, Jeunesse et Sport pour un montant de **2 157 K€, soit 19%** ;
2. le Service Voirie pour un montant de **1 217 K€ soit 10%** ;
3. le service Bâtiments pour un montant de **546 K€ soit 5%** ;
4. le service Administration Générale et Systèmes d'information pour un montant de **518 K€ soit 4%** ;
5. les services Action culturelle et Lecture publique pour un montant de **264 K€ soit 2%** ;
6. le service Environnement, Mobilité et SIG pour un montant de **259 K€, soit 2%**.

• **Focus les effectifs et dépenses de personnel de la CCVHA :**

Charges de personnel de la Communauté de communes [en K €]	CA 2021	BP 2022	Évolution
Charges de personnel [chap. 012]	2 997	3 231	+ 234
Effectifs de la Communauté de communes [Emplois permanents et non permanents, hors stagiaires, services civiques et apprentis]	CA 2021	BP 2022	Évolution
Effectifs en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	69,05 ETPT	74,78 ETPT	+ 5,73 ETPT

Une augmentation des charges de personnel de la Communauté de communes de 234 K€, liée essentiellement :

- au recours aux services de commissaires-enquêteurs dans le cadre de procédures liées au PLUi (+ 30 K€) ;
- à la vacance de nombreux postes en 2021, budgétisés en revanche sur la totalité de l'exercice en 2022.

Création en 2022 :

- d'un emploi à temps plein de directeur adjoint des services techniques en charge de la stratégie eau et assainissement (en vue de la mise en œuvre des schémas directeurs de gestion des eaux usées et pluviales) ;
- d'un emploi à mi-temps d'adjoint au responsable du service PLUi (dans le cadre de la prise de compétence PLUi).

EFFECTIFS DE LA CCVHA : 74,78 ETPT  **des effectifs et des dépenses de personnel maîtrisés. Le ratio « dépenses de personnel/budget » établi à 29,9% est largement inférieur à la moyenne nationale.**

Ratio dépenses de personnel / budget d'intervention de la Communauté de communes	BP 2022
A = Charges de personnel de la Communauté de communes [chap. 012] (1)	3 231 K €
B = Budget d'intervention de la Communauté de communes (2)	11 594 K €
Ratio A / B	27,9%
<i>Ratio moyen des Communautés de communes à FPU en 2020</i>	<i>40,6%</i>
<i>Ratio moyen des groupements de communes 30 000-50 000 habitants en 2020</i>	<i>42,6%</i>

- (1) Hors charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation.
- (2) Dépenses réelles de fonctionnement après déduction des dépenses « fléchées » que sont : les charges de personnel des communes du schéma de mutualisation refacturées intégralement à ces dernières via l'attribution de compensation ; les redevances d'ordures ménagères reversées intégralement aux syndicats ; les prélèvements FNGIR dus par les communes et refacturés intégralement à ces dernières via l'attribution de compensation)

- Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	Pour mémoire, budget de l'exercice 2021	RAR 2021 à reporter	Crédits de l'exercice 2022	TOTAL	Recettes d'investissement	Pour mémoire, budget de l'exercice 2021	RAR 2021 à reporter	Crédits de l'exercice 2022	TOTAL
		(A)	(B)	(=A+B)			(A)	(B)	(=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	2 656 584,45	815 279,46	1 085 622,00	1 900 901,46	[13] Subventions d'investissement	6 458 739,99	2 412 211,14	1 912 518,85	4 324 729,99
[204] Subventions d'équipement versées	521 291,00	32 489,53	370 600,00	403 089,53	[16] Emprunts et dettes assimilées	728 382,00	0,00	0,00	0,00
[21] Immobilisations corporelles	1 971 255,01	516 258,80	2 339 930,52	2 856 189,32	[21] Immobilisations corporelles	0,00	350,00	0,00	350,00
[23] Immobilisations en cours	6 101 362,85	936 402,92	3 975 000,00	4 911 402,92	[23] Immobilisations en cours	30 000,00	1 000 000,00	100 000,00	1 100 000,00
Dépenses d'équipement	10 240 493,31	2 300 430,71	7 771 152,52	10 072 582,23	Recettes d'équipement	7 217 121,99	3 412 561,14	2 012 518,85	5 425 079,99
[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	1 118 000,00	74 200,00	860 000,00	934 200,00
[13] Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	[1068] Excédents de fct. capitalisés	1 947 963,57	0,00	0,00	0,00
[16] Emprunts et dettes assimilées	196 000,00	6 664,10	199 998,74	206 662,84	[024] Produits des cess* d'immobilisat*	65 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
[27] Autres immobilisations financières	100,00	0,00	1 000,00	1 000,00					
Dépenses financières	196 100,00	6 664,10	250 998,74	257 662,84	Recettes financières	3 130 963,57	74 200,00	960 000,00	1 034 200,00
[45] Opérations pour comptes de tiers	138 300,44	105 259,00	61 320,00	166 579,00	[45] Opérations pour comptes de tiers	138 300,44	99 119,53	60 975,47	160 095,00
Dépenses réelles	10 574 893,75	2 412 353,81	8 083 471,26	10 469 825,07	Recettes réelles	10 486 386,00	3 585 880,67	3 033 494,32	6 619 374,99
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	310 000,00		543 143,00	543 143,00	[021] Virement de la sect* de fct.	2 070 184,00		2 162 056,94	2 162 056,94
[041] Opérat* patrimoniales	950 000,00		800 000,00	800 000,00	[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	1 190 000,00		1 855 209,00	1 855 209,00
					[041] Opérat* patrimoniales	950 000,00		800 000,00	800 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	11 834 893,75	2 412 353,81	9 426 614,26	11 838 968,07	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	14 696 570,00	3 585 880,67	7 850 760,26	11 436 640,93
Soide d'exécution reporté	2 881 876,25			0,00	Soide d'exécution reporté	0,00			402 327,16
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	14 696 570,00			11 838 968,07	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	14 696 570,00			11 838 968,07

Les dépenses réelles d'investissement se porterait **8 083 K€** pour l'exercice 2022 avec **4 180 K€** consacrés à la construction et à l'aménagement de nouveaux équipements structurants et **999 K€** consacrés à l'aménagement de voies cyclables (études et acquisitions de terrains).

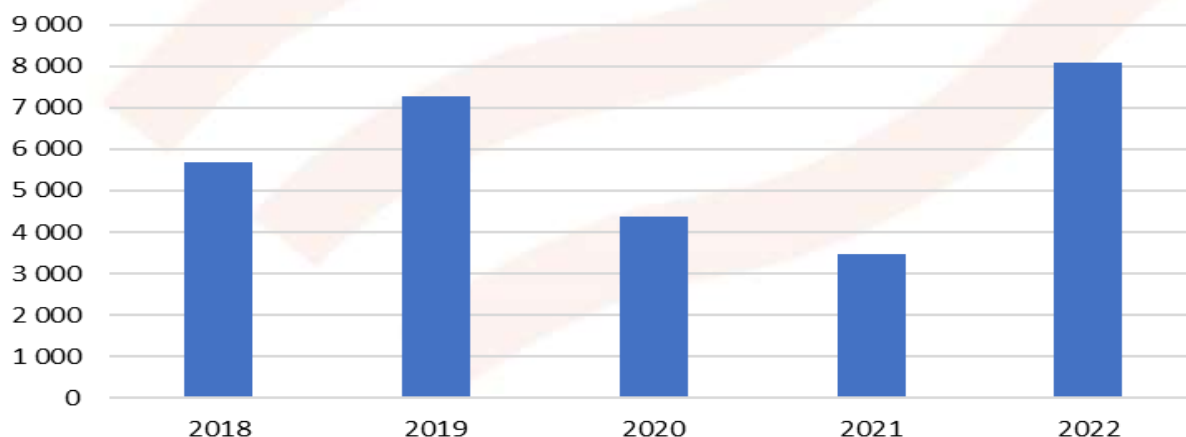
FOCUS SUR LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Répartition des dépenses réelles d'investissement	BP 2022
[en K €, hors restes à réaliser]	
Création d'infrastructures et d'équipements structurants	
Construction et aménagement de nouveaux équipements	4 180
Voies cyclables	999
Aménagement et balisage des sentiers	176
Investissement courant	
Investissement courant des services techniques	1 147
Logement et habitat	458
Environnement, soutien aux énergies renouvelables	341
Emprunts, avances versées et autres dépenses	301
Investissement courant des services à la population	189
Investissement courant des services aménagement territorial	180
Investissement courant des services administratifs	112
Total	8 083

La section d'investissement du budget principal permettra de financer quelques grands projets sur l'exercice 2022 tels que :

- La construction d'un nouvel équipement France Services à Val d'Erdre-Auxence avec un coût total de l'opération de **1 400 K€** dont **60 K€** sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 ;
- La construction d'un nouvel équipement France services aux Hauts-d'Anjou avec un budget total de l'opération de **2 090 K€** dont **300 K€** sont inscrits au budget primitif 2022 ;
- La construction d'un nouvel équipement multi-accueil à Val d'Erdre-Auxence avec un budget total de l'opération de **1 250 K€** dont **1 156 K€** sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 ;
- La construction d'un nouvel équipement multi-accueil aux Hauts-d'Anjou avec un budget total de l'opération de **1 344 K€** avec un financement intégral sur le budget primitif de l'exercice 2022 ;
- L'aménagement d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage à Val d'Erdre-Auxence avec un budget total de l'opération de **1 145 K€** dont **1 060 K€** sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 ;
- La finalisation d'études et l'acquisition de terrains en vue de l'aménagement d'une voie verte le long de la Sarthe pour un montant de **523 K€** inscrits au budget primitif 2022 ;
- La finalisation d'études et l'acquisition de terrains en vue de l'aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon pour un montant de **400 K€** inscrits au budget primitif 2022 ;
- Les études de la faisabilité de voie cyclables inter-bourgs pour un montant de **67 K€** inscrits au budget primitif 2022 ;
- L'entretien et le renouvellement du réseau de voirie et des sentiers de randonnées pour un montant de **432 K€** inscrits au budget primitif 2022 ;
- L'entretien des équipements et des bâtiments communautaires existants pour un montant de **248 K€** inscrits au budget primitif 2022 ;
- L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal pour un montant de **70 K€** inscrits au budget primitif 2022 ;
- La mise en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de la plateforme de rénovation énergétique pour un montant de **308 K€** inscrits au budget primitif 2022 ;
- L'équipement du réseau des bibliothèques et matériel informatique pour un montant de **105 K€** inscrits au budget primitif 2022 ;
- Les aides à l'installation de panneaux photovoltaïques auprès des habitants pour un montant de **19 K€** au budget primitif 2022.

**Investissements réalisés
(dépenses réelles en milliers d'euros)**



- Taux d'épargne et dette :

Évolution du taux d'épargne brute [en K €]	CA 2021	BP 2022
Recettes réelles [A]	20 379	21 592
Dépenses réelles [B]	18 901	19 945
Épargne brute [C=A-B]	1 478	1 647
Taux d'épargne brute [D=C/A]	7,25%	7,63%

En 2022, la Communauté de Communes n'envisage de contracter aucun nouvel emprunt

Évolution de la dette [en K €]	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2022
Montant de l'encours de dette	1 744	1 549
Capacité de désendettement	1,2 année	0,9 année

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget principal primitif pour l'exercice 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Etienne Glémot souligne que c'est le premier budget de la CCVHA, depuis sa création, qui a été extrêmement difficile à construire. Il rappelle les arbitrages difficiles qui ont été opérés et met avant le cas de la voirie qui voit ses crédits revus à la baisse.

Il indique également que tous les financements des services sont très serrés.

Il fait valoir qu'il convient d'être vigilant sur le taux d'épargne, qui, en fait, est faible. Il faudrait atteindre un niveau de 10% à 12%. Il rappelle le rôle fondamental du taux d'épargne dans la capacité d'emprunt : celle-ci doit pouvoir autofinancer les annuités d'intérêts.

Etienne Glémot souligne, en réaction à l'exposé des principaux postes de dépenses de la CCVHA, à quel point cette dernière est une communauté de communes de services.

Il souligne également qu'il conviendra de revenir sur les contributions des communes, notamment, s'agissant du service commun Informatique pour lequel les contributions des communes ne permettent pas l'équilibre au regard de la dépenses exposée et supportée par l'EPCI. Il conviendra de revenir sur ce sujet à compter du mois de juin. Il met aussi en exergue le sujet du transfert de la compétence PLUi pour lequel le transfert de charge arrêté n'est pas en rapport avec la charge véritable supportée par l'EPCI.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Chevrollier vote contre.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.3.2 Zones d'activités économiques

Le budget zones d'activités économiques se composent des opérations liées à l'acquisition et à la viabilisation de terrains en vue de leur revente au sein des zones d'activités communautaires. Le montant potentielles des ventes s'établit à 54 K€.

Investissement											
Dépenses						Recettes					
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022
						16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 943 074,00	0,00	0,00	2 709 140,03	2 709 140,03
	SOUS-TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00		SOUS-TOTAL	1 943 074,00	0,00	0,00	2 709 140,03
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	735 393,89	735 393,89		1 284 246,03	1 284 246,03	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE					
Mouvement d'ordre											
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 044 807,00	1 385 979,03	0,00	2 810 874,00	2 810 874,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	837 126,89	837 126,89	0,00	1 385 980,00	1 385 980,00
Total Dépenses	2 780 200,89	2 121 372,92	0,00	4 095 120,03	4 095 120,03	Total Recettes	2 780 200,89	837 126,89	0,00	4 095 120,03	4 095 120,03
Fonctionnement											
Dépenses						Recettes					
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 179 720,11	750 999,39	0,00	1 859 064,99	1 859 064,99	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	0,00	213 409,00	0,00	383 068,00	383 068,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	18,41	0,00	0,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 960,00	23 300,00	0,00	0,00	0,00						0,00
SOUS-TOTAL	1 207 680,11	774 299,39	0,00	1 859 069,99	1 859 069,99	SOUS-TOTAL	0,00	213 427,41	0,00	383 068,00	383 068,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	63 127,83	63 127,83		51 107,99	51 107,99
Mouvement d'ordre											
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	837 126,89	837 126,89	0,00	1 385 980,00	1 385 980,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 044 807,00	1 385 979,03	0,00	2 810 874,00	2 810 874,00
Total Dépenses	2 044 807,00	1 611 426,28	0,00	3 245 049,99	3 245 049,99	Total Recettes	2 107 934,83	1 662 534,27	0,00	3 245 049,99	3 245 049,99

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif zones d'activités économiques pour l'exercice 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient ainsi que M. Chevrollier.

3.3.3 Immobilier d'entreprises

Concernant les loyers, le manque à gagner afférent au nouvel échéancier de loyers pour l'atelier-relais Malicorne s'établit à 64 K € en 2022. Une attention particulière sera portée aux entreprises ayant bénéficié d'exonérations pendant la crise sanitaire. Le financement des prochains ateliers-relais devra tenir compte du nouvel équilibre budgétaire. Le taux d'épargne brute se porterait à 73% avec un montant de l'encours de la dette au 31 décembre 2022 prévue à 1 277 K€ et une capacité de désendettement de 6,7 années.

Investissement										
Dépenses						Recettes				
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	204 130,00	197 139,90	6 783,08	208 700,00	215 483,08	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	198 313,65	198 313,65	0,00	165 763,43
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77 400,35	6 136,40	50 032,50	14 300,00	64 332,50	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	200 000,35	0,00	0,00	475 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 000,00	69 600,28	0,00	5 000,00	5 000,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES ATELIERS RELAIS	0,00	2 229,90	0,00	978 255,83
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	91 684,41	62 002,61	14 785,80	1 303 600,00	1 318 385,80					
SOUS-TOTAL	443 214,76	334 879,19	71 601,38	1 531 600,00	1 603 201,38	SOUS-TOTAL	398 314,00	200 543,55	0,00	1 619 019,26
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	159 254,24	159 254,24		204 835,88	204 835,88	002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
Mouvement d'ordre										
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 500,00	4 342,00	0,00	4 500,00	4 500,00	021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	106 655,00	0,00	0,00	100 963,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	102 000,00	93 096,00	0,00	92 555,00
Total Dépenses	626 969,00	498 475,43	71 601,38	1 820 935,88	1 892 537,26	Total Recettes	626 969,00	293 639,55	0,00	1 892 537,26
Fonctionnement										
Dépenses						Recettes				
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 000,00	29 999,36	0,00	32 000,00	32 000,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	14 870,00	17 068,86	0,00	17 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 715,00	0,00	0,00	5,00	5,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	256 980,71	236 423,13	0,00	240 023,00
66 CHARGES FINANCIERES	5 000,00	31 695,08	0,00	33 000,00	33 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 060,00	4 060,00	0,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 019,00	4 018,41	0,00	2 000,00	2 000,00					
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00					
SOUS-TOTAL	82 734,00	65 712,85	0,00	68 005,00	68 005,00	SOUS-TOTAL	275 910,71	257 551,99	0,00	257 023,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	62 678,29	62 678,29		
Mouvement d'ordre										
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	106 655,00	0,00	0,00	100 963,00	100 963,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 500,00	4 342,00	0,00	4 500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	102 000,00	93 096,00	0,00	92 555,00	92 555,00	Total Recettes	343 089,00	324 572,28	0,00	261 523,00
Total Dépenses	291 389,00	158 808,85	0,00	261 523,00	261 523,00					

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif immobilier d'entreprises pour l'exercice 2021 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient ainsi que M. Chevrollier.

3.3.4 Station d'épuration

La cession de la station d'épuration ayant été opérée en décembre 2021, il conviendra de rembourser la dette par anticipation et de clôturer ce budget en 2022. Les résultats de fonctionnement et d'investissement seront intégrés au budget principal.

Investissement										
Dépenses						Recettes				
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	347 922,00	68 921,40	0,00	293 930,00	293 930,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	42 250,40	42 250,40	0,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 510,00	36 750,00	0,00	0,00	0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,60	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	173,60	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
SOUS-TOTAL	393 605,60	105 671,40	0,00	293 930,00	293 930,00	SOUS-TOTAL	42 251,00	42 250,40	0,00	0,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	35 740,40	35 740,40				001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				491 939,50
										491 939,50
Mouvement d'ordre										
						021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	68 922,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 068 060,45	1 068 060,45	0,00	0,00	0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 662 880,27	1 659 161,35	0,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 880,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses	1 500 286,45	1 209 472,25	0,00	293 930,00	293 930,00	Total Recettes	1 776 933,27	1 701 411,75	0,00	491 939,50
Fonctionnement										
Dépenses						Recettes				
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00	5 638,18	0,00	10 000,00	10 000,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	82 000,79	0,00	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	7 400,00	7 007,01	0,00	30 680,00	30 680,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	830 000,00	830 000,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL	17 400,00	12 645,19	0,00	40 680,00	40 680,00	SOUS-TOTAL	912 000,79	830 000,00	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	103 061,21	103 061,21		329 315,12
Mouvement d'ordre										
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	68 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 662 880,27	1 659 161,35	0,00	0,00	0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 068 060,45	1 068 060,45	0,00	0,00
Total Dépenses	1 749 202,27	1 671 806,54	0,00	40 680,00	40 680,00	Total Recettes	2 083 122,45	2 001 121,66	0,00	329 315,12

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif station d'épuration pour l'exercice 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient ainsi que M. Chevrollier.

3.3.5 Assainissement Régie

Les produits titrés en 2022 liés à la redevance assainissement des usagers seront obérés par l'enregistrement tardif de produits de l'exercice 2021 (nouvelle facturation dissociée eau-assainissement). Malgré cette absence partielle de recettes, la hausse de l'excédent de fonctionnement reporté permet d'établir que le budget est en capacité d'absorber l'amortissement annuel. Un PPI adossé au schéma directeur permettra une analyse fine des équilibres. Le taux d'épargne brute se porte à 35% avec une capacité de désendettement estimée à 3,4 années et un montant de l'encours de la dette à 1 570 K€ au 31 décembre 2022.

Investissement										
Dépenses						Recettes				
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	190 350,00	190 333,74	0,00	200 800,00	200 800,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	456 590,75	456 590,75	0,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	268 155,37	167 510,51	80 687,56	120 000,00	200 687,56	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 140 379,25	614 266,02	825 274,44	42 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	329 427,07	195 279,45	21 727,89	357 000,00	378 727,89	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	3 695,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	699 596,92	241 425,62	123 105,95	970 000,00	1 093 105,95	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	227,07	0,00	0,00
						23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	36 440,33	0,00	0,00
SOUS-TOTAL	1 487 529,36	794 549,32	225 521,40	1 647 800,00	1 873 321,40	SOUS-TOTAL	1 596 970,00	1 111 219,17	825 274,44	42 000,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	875 988,64	875 988,64		559 318,79	559 318,79	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
Mouvement d'ordre										
						021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	648 848,00	0,00	0,00	465 365,75
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 500,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	141 200,00	0,00	0,00	1 500 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	302 000,00	43 856,04	0,00	400 000,00	400 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	302 000,00	43 856,04	0,00	400 000,00
Total Dépenses	2 689 018,00	1 714 394,00	225 521,40	3 007 118,79	3 232 640,19	Total Recettes	2 689 018,00	1 155 075,21	825 274,44	2 407 365,75
Fonctionnement										
Dépenses						Recettes				
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	542 500,00	392 294,03	0,00	648 620,00	648 620,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	1 346 000,58	889 080,37	0,00	1 267 800,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	79 856,00	79 855,41	0,00	86 000,00	86 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	5,10	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	0,00	0,00	1 005,00	1 005,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	25,25	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	80 000,00	72 258,06	0,00	71 500,00	71 500,00					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 407,00	16 228,54	0,00	7 650,00	7 650,00					
68 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 225,00	3 221,86	0,00	500,00	500,00					
SOUS-TOTAL	733 488,00	563 857,90	0,00	815 275,00	815 275,00	SOUS-TOTAL	1 346 000,58	889 110,72	0,00	1 267 800,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 205 386,42	1 205 386,42		1 530 639,24
Mouvement d'ordre										
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	648 848,00	0,00	0,00	465 365,75	465 365,75					
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	141 200,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 500,00	0,00	0,00	400 000,00
Total Dépenses	1 523 536,00	563 857,90	0,00	2 780 640,75	2 780 640,75	Total Recettes	2 574 887,00	2 094 497,14	0,00	3 198 439,24

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif assainissement régie pour l'exercice 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient ainsi que M. Chevrollier.

3.3.6 Assainissement DSP

Le budget annexe Assainissement DSP concerne l'assainissement confié à des tiers par la Communauté de communes. Les opérations d'amortissement seront finalisées en 2022.

Investissement											
Dépenses						Recettes					
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	202 756,00	202 755,02	0,00	0,00	0,00	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	140 791,76	140 791,76	0,00	372 224,56	372 224,56
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	137 000,00	136 339,80	0,00	138 400,00	138 400,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	293 412,24	86 131,00	191 908,10	52 920,00	244 828,10
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	133 677,40	65 319,01	34 002,92	62 000,00	96 002,92	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	1 538,10	0,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 004,80	6 734,53	738,60	200 300,00	201 038,60						
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	343 399,95	246 047,62	26 534,17	517 654,00	544 188,17						
SOUS-TOTAL	871 838,15	657 195,98	61 275,69	918 354,00	979 629,69	SOUS-TOTAL	434 204,00	228 460,86	191 908,10	425 144,56	617 052,66
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	74 121,85	74 121,85		502 856,97	502 856,97	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE					
Mouvement d'ordre											
						021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	466 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 000,00	0,00	0,00	1 165 434,00	1 165 434,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	111 500,00	33 309,80	0,00	200 000,00	200 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	111 500,00	33 309,80	0,00	200 000,00	200 000,00
Total Dépenses	1 067 460,00	764 627,63	61 275,69	1 921 210,97	1 982 486,66	Total Recettes	1 067 460,00	261 770,66	191 908,10	1 790 578,56	1 982 486,66
Fonctionnement											
Dépenses						Recettes					
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 500,00	15 107,78	0,00	23 000,00	23 000,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	396 200,16	368 236,07	0,00	369 000,71	369 000,71
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 323,00	13 323,00	0,00	19 000,00	19 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	477 722,00	477 722,42	0,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00						
66 CHARGES FINANCIERES	58 600,00	55 011,10	0,00	52 500,00	52 500,00						
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	93 587,00	92 586,60	0,00	6 000,00	6 000,00						
SOUS-TOTAL	198 010,00	176 028,48	0,00	100 505,00	100 505,00	SOUS-TOTAL	873 922,16	845 958,49	0,00	369 000,71	369 000,71
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	299 232,84	299 232,84		596 938,29	596 938,29
Mouvement d'ordre											
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	466 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 000,00	0,00	0,00	1 165 434,00	1 165 434,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
Total Dépenses	719 766,00	176 028,48	0,00	1 265 939,00	1 265 939,00	Total Recettes	1 183 155,00	1 145 191,33	0,00	1 265 939,00	1 265 939,00

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif assainissement DSP pour l'exercice 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient ainsi que M. Chevrollier.

3.3.7 SPANC

Le budget annexe SPANC est stable. Le rythme d'enregistrement des recettes avant les dépenses assure un taux d'épargne sans retraitement de 5% par an. Les opérations d'amortissement seront finalisées en 2022.

Investissement										
Dépenses						Recettes				
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES RESERVES	4 701,00	0,00	0,00	7 186,72	7 186,72	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,11	0,00	0,00	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	12 715,00	14,18	0,00	25 500,00	25 500,00	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 200,00	0,01	0,00	25 500,00
SOUS-TOTAL	17 416,00	14,18	0,00	32 686,72	32 686,72	SOUS-TOTAL	10 200,11	0,01	0,00	25 500,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE						001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 200,89	7 200,89		7 186,72
Mouvement d'ordre										
						021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	15,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses	17 416,00	14,18	0,00	32 686,72	32 686,72	Total Recettes	17 416,00	7 200,90	0,00	32 686,72

Fonctionnement										
Dépenses						Recettes				
Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Total budget 2021	Mandaté 2021	REPORT RAR 2021	Crédits votés 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	96 280,00	75 653,36	0,00	59 220,00	59 220,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	109 810,96	93 810,19	0,00	79 543,02
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 316,00	24 316,00	0,00	24 600,00	24 600,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 000,00	4 317,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	7,52	0,00	1 005,00	1 005,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 515,00	14,18	0,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	925,47	0,00	1 000,00	1 000,00					
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	437,00	436,08	0,00	200,00	200,00					
SOUS-TOTAL	122 533,00	101 338,43	0,00	86 025,00	86 025,00	SOUS-TOTAL	115 325,96	98 141,37	0,00	79 543,02
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 679,04	9 679,04		6 481,98
Mouvement d'ordre										
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total Dépenses	122 548,00	101 338,43	0,00	86 025,00	86 025,00	Total Recettes	125 005,00	107 820,41	0,00	86 025,00

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif SPANC pour l'exercice 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient ainsi que M. Chevrollier.

3.3.8 Photovoltaïque

Il s'agit d'un nouveau budget annexe, à caractère industriel et commercial (SPIC) spécifiquement dédié à l'activité photovoltaïque (128 K€ d'investissements envisagés et 8 k€ de produit annuel de revente).

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Nature	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Crédits votés 2022	BUDGET 2022
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000,00	6 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	63 300,00	63 300,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	128 000,00	128 000,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	70 700,00	70 700,00
SOUS-TOTAL	134 000,00	134 000,00	SOUS-TOTAL	134 000,00	134 000,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		
Mouvement d'ordre					
			021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00
Total Dépenses	134 000,00	134 000,00	Total Recettes	134 000,00	134 000,00
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Nature	Crédits votés 2022	BUDGET 2022	Nature	Crédits votés 2022	BUDGET 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 000,00	8 000,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	8 000,00	8 000,00
SOUS-TOTAL	8 000,00	8 000,00	SOUS-TOTAL	8 000,00	8 000,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
Mouvement d'ordre					
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FO	0,00	0,00	043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FO	0,00	0,00
Total Dépenses	8 000,00	8 000,00	Total Recettes	8 000,00	8 000,00

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif photovoltaïque pour l'exercice 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Etienne Glénot indique aux membres que les recettes de ce budget ne peuvent être affectées qu'au financement de projets d'énergies renouvelables, ce qui contraint fortement leur usage.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.4 Vote des taux

Exposé

Par délibération en date du 25 mars 2021, le conseil communautaire a décidé de fixer les taux communautaires au titre de l'année 2021 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,00% ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,65% ;
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22,56%.

Ces taux n'ont connu jusqu'à présent aucune variation depuis 2017, année de création de la Communauté de communes.

Afin que la Communauté de communes puisse poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route qu'elle s'est fixée, il est nécessaire qu'elle consolide son épargne brute, indispensable pour conserver des marges de manœuvre et sa capacité à investir à terme. Cela induit non seulement la poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement mais également des ressources complémentaires.

Dans ce contexte, conformément au débat d'orientation budgétaire, il est proposé de relever en 2022 les taux communautaires des trois ressources fiscales pour lesquelles la CCVHA dispose d'un pouvoir de taux.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de fixer les taux communautaires au titre de l'année 2022 comme suit :**
 - **la taxe foncières sur les propriété bâties : 3,85% ;**
 - **la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,12% ;**
 - **la cotisation foncière des entreprises : 22,75% ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Discussion :

Maryline Lézé indique aux membres que cette hausse des taux peut être soutenue devant la population au regard des nouveaux équipements et des nouveaux services déployés par la CCVHA tels les écoles de musique, les multi-accueils, les France Services et toute la politique Enfance/jeunesse.

Pascal Chevrollier demande pourquoi les taux sont votés après le vote du budget primitif.

Le Président dit comprendre cette question et indique que sur la plan juridique la situation est régulière et, par ailleurs, qu'il s'agit d'une logique de présentation. Il précise que, juridiquement, ces deux sujets sont indépendants et que le vote des taux, à l'instar des années précédentes, peut intervenir postérieurement à celui du budget, au cours de la même séance du Conseil communautaire.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Chevrollier vote contre.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.5 Vote de la taxe GEMAPI

Exposé

Compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), la CCVHA a transféré en 2018 cette compétence à trois syndicats de bassins versants (SMBVAR, SBO et EDENN). Afin d'en assurer le financement, elle a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI par délibération en date du 27 septembre 2018.

Il convient de rappeler que :

- le produit de cette taxe doit être adopté par le Conseil communautaire avant le 15 avril de l'exercice en cours ;
- il doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 euros par habitant, en étant au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI ;
- il est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procuré l'année précédente.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire

- **De valider le produit attendu de la taxe GEMAPI à 156 750, 00 euros pour l'année 2022 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

3.6 Attribution d'une subvention au CIAS

Exposé

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le service *solidarités* exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, confiée en large partie au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Ce dernier œuvre notamment en faveur de la prévention de la perte d'autonomie et au maintien du lien social auprès des seniors et de l'accueil des gens du voyage, de la santé, de l'accès aux droits et au numérique, de l'aide à la mobilité (transport solidaire).

Le CIAS sollicite au titre de l'exercice 2022 une subvention de fonctionnement d'un montant de 226 000 euros sur un budget total de 301 336 euros.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 226 000 euros au CIAS des Vallées du Haut-Anjou ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Freulon s'abstient.

4. Développement économique, tourisme (Joël Esnault)

4.1 Compte-rendu annuel à la collectivité d'ALTER Cités pour la ZAC de la Grée située à Grez-Neuville

Exposé

Le présent document, compte-rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021, concerne l'opération Pôle commercial & tertiaire du Lionnais à Grez Neuville que la Commune a confiée à la Société d'Équipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL), devenue ALTER Cités au 27/06/16.

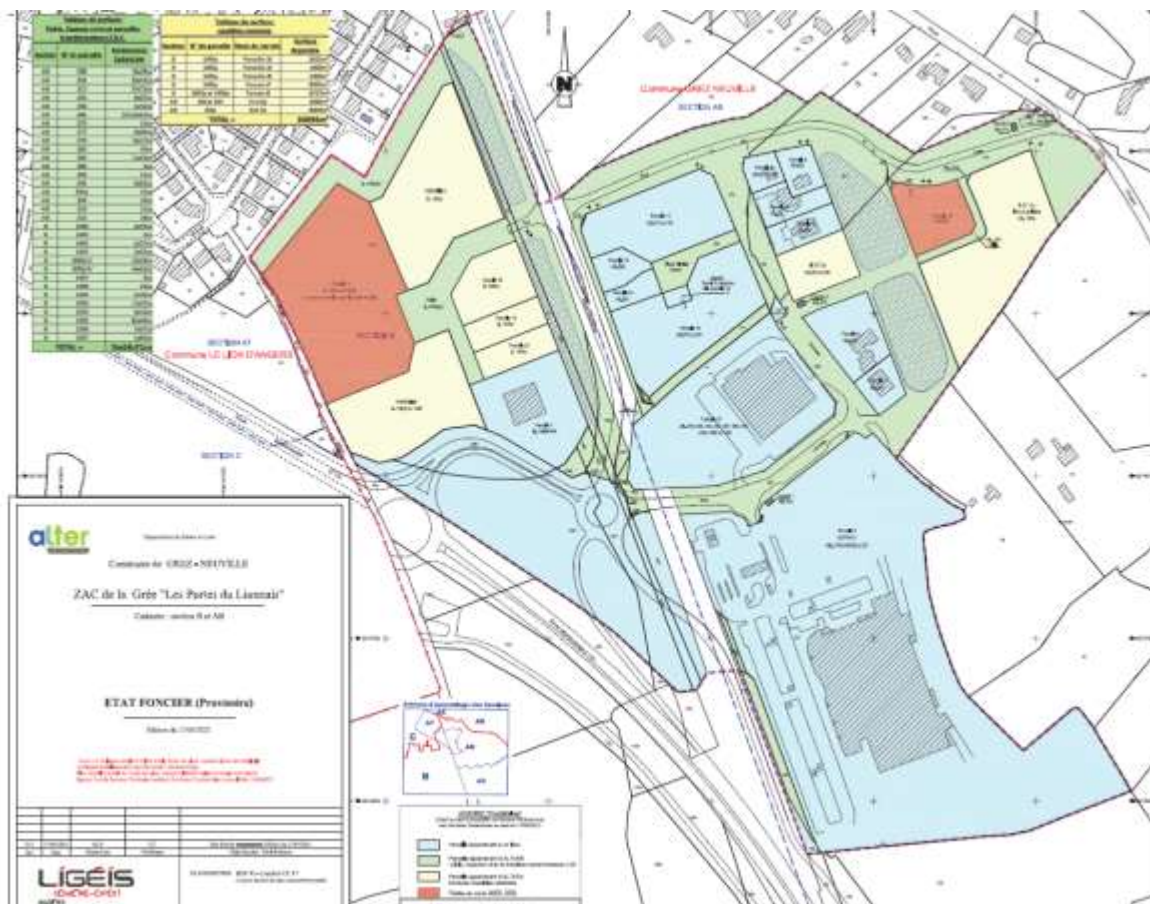
Il a pour objet de présenter à la Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou – la compétence économique de la COMMUNE lui ayant été transférée -, une description de l'avancement de l'opération en termes physiques et financiers pour lui permettre de suivre en toute transparence le déroulement de l'opération.

Le présent CRAC au 31 décembre 2021 comporte une révision du bilan financier de l'opération au 31 décembre 2021 sur la base d'un résultat excédentaire prévisible de 100 K€.

Inscrit dans un contexte de fort développement économique du bassin d'emplois du Lionnais - conjugué à une croissance soutenue de la population - générant des besoins d'offre commerciale et de services, le projet est né de la réflexion engagée par la commune de Grez-Neuville, en concertation avec la Ville du Lion d'Angers et les communes du canton, sur l'intérêt de développer un pôle d'activités à dominante commerciale et de services sur l'axe Angers-Segré.

Le deuxième enjeu du projet porte sur le sujet du vieillissement de la population et la nécessité de mettre en œuvre une véritable politique d'accompagnement auprès des personnes âgées.

En 2021, il n'y a eu 2 signatures de vente de parcelle : la vente de la parcelle Lidl pour 11 980m² au prix de 660 000 euros et la MDS au Département, pour l'euro symbolique.



Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le présent avancement financier au 31/12/2021 portant l'opération à hauteur de 5 385 000 euros, équilibré sans participation financière de la collectivité, présentant un résultat excédentaire prévisible de 100 000 euros ;
- D'approuver le tableau des cessions pour l'année 2021 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

4.2 Attribution d'une subvention d'investissement au GIP de l'Isle Briand pour l'exercice 2022

Exposé

Propriété du Département de Maine-et-Loire, le parc de l'Isle Briand possède une réelle richesse historique, architecturale (le château, la ferme modèle, les écuries ...), culturelle (la présence pendant de nombreuses années des Haras Nationaux) et environnementale.

S'y déroulent de nombreuses manifestations équestres et hippiques (Grand National, Mondial du Lion, Anjou Loire Challenge...).

Considéré comme un espace de détente et de loisirs, le parc de l'Isle Briand est fréquenté par de nombreux habitants du Lion d'Angers et du Pays Anjou Bleu, à l'occasion des différentes manifestations qui y sont organisées ou simplement en famille, en tant que promeneurs, ou sportifs.

Un projet de développement (activités et équipements), adapté au contexte (contraintes budgétaires, enjeux territoriaux, réforme des collectivités ...) et visant la plus grande autonomie financière possible a été élaboré, articulé autour de 5 grands principes:

- L'intégralité du Parc de l'Isle-Briand reste la propriété du Département de Maine-et-Loire
- Le Parc de l'Isle-Briand est avant tout consacré aux activités équestres
- Le Parc est ouvert au public dans sa plus grande partie
- Les activités en développement sont économiquement soutenables et génératrices d'emplois
- La valorisation du site naturel prend en compte les aspects environnementaux.

C'est dans cet esprit que le GIP s'est constitué en 2017.

L'activité 2021 du GIP a forcément été marquée par le contexte sanitaire, cependant, certaines activités ont bien fonctionné :

- Organisations collectives (stages et formations) => divisé par 2 (situation sanitaire) ;
- Utilisation des infrastructures (mises à disposition, hors stage) => + 60% (manque de compétitions) ;
- 27 journées d'activités de loisirs et de pleine nature (62 en 2019) : courses pédestres, scolaires, découverte faune et flore, etc. => 2.000 participants et visiteurs ;
- Journées européennes du Patrimoine => + 250 personnes ;
- NOUVEAUTE : Cinéma de plein-air 100 participants ;

Le Conseil d'Administration du GIP s'est réuni le vendredi 10 décembre 2021 afin de valider son plan d'investissement dans l'optique des JO 2024 :

- Boxes en dur (120)
 - Faciliter et améliorer les conditions d'accueil des chevaux de compétitions ;
 - Libérer les écuries en dur du site pour d'autres usages (cavaliers en résidence, projet d'école, stages, délégation étrangère dans le cadre de la préparation aux JO...) ;
 - Séparer les flux de chevaux : haras / compétitions pour des raisons sanitaires ;

→ Disposer sur les plates-formes existantes de boxes « en dur », fonctionnellement adaptés à l'hébergement des chevaux de haut niveau, esthétiquement compatibles avec le site et curables mécaniquement :

- Bati : toiture, peinture écuries, sanitaires cavaliers, logement GAV ;
- Infrastructures équestres : sols carrières & arrosage ;
- Matériels équestres : chariots, obstacle cross, CSO, lices ;
- Véhicules : mule, tracteur, tondeuse, godet balayeur ;
- Signalétique, application « visite Parc ».

=> Accueil cavaliers = parking camions, tribune jury et tente restauration

Le plan d'investissement ci-joint prévoit une subvention d'investissement de 60 000€ en 2020, en 2021 et en 2022.

Pour l'exercice 2023, la société des courses du Lion-d'Angers a demandé à ce que lui soit versé directement une partie de la subvention d'investissement versé au GIP de l'Isle Briand.

La CCVHA verse chaque année au GIP de l'Isle Briand une subvention d'investissement d'un montant de 60 000 euros dont une partie peut être investie par le GIP au bénéfice de la société des Courses du Lion d'Angers.

Il sera donc proposé ultérieurement au Conseil, le principe du versement fractionné du montant de la subvention d'investissement comme suit :

- 46 700 euros seront versés directement à la société des courses du Lion d'Angers en vue du financement des projets d'investissement et de modernisation de l'hippodrome de l'Isle Briand (cf. courrier en pièce jointe) ;
- 13 300 euros seront versés au GIP de l'Isle Briand.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'attribuer une subvention d'investissement de 60 000 euros au GIP de l'Isle Briand au titre de l'exercice 2022 ;**
- **De poser le principe selon lequel l'assemblée communautaire se prononcera le moment venu sur l'attribution d'une subvention d'investissement pour l'exercice 2023 de 60 000 euros dont 46 700 euros ventilables à la société des courses du Lion d'Angers ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

4.3 Attribution d'une subvention de fonctionnement au GIP de l'Isle Briand pour l'exercice 2022

Exposé

Propriété du Département de Maine-et-Loire, le parc de l'Isle Briand possède une réelle richesse historique, architecturale (le château, la ferme modèle, les écuries ...), culturelle (la présence pendant de nombreuses années des Haras Nationaux) et environnementale.

S'y déroulent de nombreuses manifestations équestres et hippiques (Grand National, Mondial du Lion, Anjou Loire Challenge...).

Considéré comme un **espace de détente et de loisirs**, le parc de l'Isle Briand est fréquenté par de nombreux habitants du Lion d'Angers et du Pays Anjou Bleu, à l'occasion des différentes manifestations qui y sont organisées ou simplement en famille, en tant que promeneurs, ou sportifs.

Un projet de développement (activités et équipements), adapté au contexte (contraintes budgétaires, enjeux territoriaux, réforme des collectivités ...) et visant la plus grande autonomie financière possible a été élaboré, articulé autour de 5 grands principes:

- L'intégralité du Parc de l'Isle-Briand reste la propriété du Département de Maine-et-Loire ;
- Le Parc de l'Isle-Briand est avant tout consacré aux activités équestres ;
- Le Parc est ouvert au public dans sa plus grande partie ;
- Les activités en développement sont économiquement soutenables et génératrices d'emplois ;
- La valorisation du site naturel prend en compte les aspects environnementaux.

C'est dans cet esprit que le GIP s'est constitué en 2017.

L'activité 2021 du GIP a forcément été marquée par le contexte sanitaire, cependant, certaines activités ont bien fonctionné :

- *Organisations collectives (stages et formations) => divisé par 2 (situation sanitaire) ;*
- *Utilisation des infrastructures (mises à disposition, hors stage) => + 60% (manque de compétitions) ;*
- *27 journées d'activités de loisirs et de pleine nature (62 en 2019) : courses pédestres, scolaires, découverte faune et flore, etc. => 2.000 participants et visiteurs ;*

- Journées européennes du Patrimoine => + 250 personnes ;
- NOUVEAUTE : Cinéma de plein-air 100 participants.

Le Conseil d'Administration du GIP s'est réuni le vendredi 10 décembre 2021 afin de valider son budget de fonctionnement.

Sur la base de ce prévisionnel, le GIP sollicite donc une subvention de fonctionnement de 30 780 euros en 2022.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 780 euros au titre de l'exercice 2022 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

4.4 Modalités de la concertation préalable pour le projet de voie verte de l'Oudon

Exposé

Le projet de voie verte de l'Oudon, porté conjointement par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et Anjou Bleu Communauté, consiste en la création d'une voie cyclable d'environ 19 km longeant la rivière de l'Oudon entre Segré-en-Anjou bleu et Le Lion-d'Angers.

Les études de faisabilité engagées en 2020 aboutissent désormais à la définition d'un tracé qui résulte notamment de l'analyse de la sensibilité environnementale des milieux traversés.

Ce projet est structurant pour les deux territoires puisqu'il apportera une solution de mobilité douce nouvelle entre les différentes communes traversées (Segré-en-Anjou bleu – La Chapelle-sur-Oudon – Le Lion-d'Angers – Grez-Neuville). Il est aussi un support de développement de la fréquentation touristique et de l'usage du vélo.

Les propriétaires des terrains concernés par le projet ont, dans leur grande majorité, été rencontrés au cours de l'année 2021 pour échanger sur les modalités d'aménagement de cette voie et les mesures à intégrer pour réduire les impacts sur leurs propriétés. Il s'agit désormais d'élargir ces échanges avec l'ensemble des habitants dans le cadre d'une concertation préalable formelle.

En effet, le projet relève du champ d'application de la concertation préalable régie par les dispositions des articles L.121-15-1 et suivants du Code de l'environnement dans la mesure où :

- Le projet de création de la voie verte de l'Oudon constitue une opération d'aménagement au titre de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, dans la mesure où il vise à favoriser le développement des loisirs et du tourisme, et participe à la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels ;
- Le terrain d'assiette nécessaire à la réalisation du projet est supérieur à 10 hectares ;
- Le projet est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale, conformément aux dispositions de l'article L.122-1 du Code de l'environnement, et relève de la rubrique 39b de l'annexe à l'article R.122-2 du même Code.

En vertu des dispositions précitées du Code de l'environnement, l'organisation de cette concertation préalable vise à informer la population et les usagers de l'avancement des études en cours et à débattre

de l'opportunité du projet, de ses objectifs et caractéristiques principales, de ses partis d'aménagement et de la prise en compte des impacts sur les milieux traversés.

Le projet de création de la voie verte de l'Oudon étant porté en partenariat avec Anjou Bleu Communauté, il est envisagé de mener cette concertation préalable conjointement et de manière concomitante. Par conséquent, la présente délibération sera prise en parallèle, dans les mêmes formes et selon les mêmes modalités, par le Conseil communautaire d'Anjou bleu communauté.

Ainsi, pour la mise en œuvre de cette concertation préalable, il est proposé d'organiser *a minima* une réunion publique dans chacun des EPCI ainsi qu'une exposition publique. Des articles pourront également être publiés dans la presse locale, les bulletins communautaires ou encore sur les sites internet des intercommunalités concernées.

Un registre sera tenu à disposition du public durant la concertation afin de permettre à la population de faire part de ses observations quant à l'avancement du projet. Des ateliers thématiques à destination d'habitants ou de professionnels pourront être organisés au fil des étapes de l'élaboration du projet.

Un dossier de concertation sera également mis en ligne sur les sites internet des deux EPCI et mis à disposition en version imprimée aux sièges, à Segré-en-Anjou bleu et au Lion d'Angers, aux horaires d'ouverture habituels.

Conformément aux dispositions des articles L.121-16 et R.121-19 du Code de l'environnement, la concertation préalable pourra durer entre 15 jours minimum et trois mois au maximum. Le public sera informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale.

À l'issue de la concertation, les EPCI maîtres d'ouvrage du projet disposeront d'un délai de trois mois pour établir et publier le bilan de concertation. Ce bilan indiquera notamment les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation. Il sera approuvé par les Conseils communautaires compétents et rendu public, notamment par voie dématérialisée sur les sites internet des intercommunalités concernées.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la mise en œuvre de la concertation publique préalable à l'approbation du projet d'aménagement de la voie verte de l'Oudon, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement ;**
- **De valider l'organisation de cette concertation préalable, de manière conjointe et concomitante avec Anjou Bleu Communauté, selon les modalités suivantes :**
 - **Organisation a minima d'une réunion publique dans chaque EPCI ainsi que d'une exposition publique ;**
 - **Publication d'articles dans la presse locale ou dans les bulletins communautaires ou encore sur les sites internet des communautés de communes concernées ;**
 - **Mise à disposition du public d'un registre pendant la durée de la concertation afin de permettre à la population de faire part de ses observations ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

5. Environnement, Transition écologique (Jean-Pierre Bru et Virginie Guichard)

5.1 Tarif pénalités SPANC

Exposé

Le SPANC assure le suivi des 4 200 installations d'assainissement présentes sur le territoire de la CCVHA. Ces installations ont fait l'objet d'un diagnostic initial (entre 2008 et 2012) et sont contrôlées périodiquement (fréquence 10 ans) ou à l'occasion de cessions immobilières.

Les diagnostics de ces installations peuvent conclure à une réhabilitation obligatoire des dispositifs, immédiate dans les cas d'absence d'installation ou sous un délai de quatre ans en cas de risque avéré pour la santé ou pour l'environnement. Ce délai étant ramené à un an lorsqu'il y a cession immobilière. Actuellement, il est estimé à 800 le nombre d'installations en situation d'irrégularité vis-à-vis des obligations de réhabilitation. Un travail de recherche administratif, notamment, afin de connaître les cessions immobilières ayant eu lieu, est à mener afin de pouvoir en identifier l'exhaustivité.

D'autre part, dans le cadre de ses missions de réalisation des contrôles périodiques, le SPANC est régulièrement confronté à des refus de contrôles ou à des absences injustifiées répétées de la part des usagers.

Afin d'inciter les usagers concernés à régulariser la situation, la Commission Environnement propose au Conseil communautaire d'instaurer un tarif d'astreinte financière tel que prévu à l'art. L1331-8 du code de la santé publique (CSP). Celle-ci serait applicable dans le cas de manquements au règlement de service Spanc et aux obligations réglementaires.

Le tarif du contrôle de bon fonctionnement étant de 81,80 euros HT, il est proposé de fixer le montant de l'astreinte financière à quatre cent euros net de taxe (400€ HT).

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De fixer le tarif d'astreinte financière aux obligations de raccordement au service public d'assainissement non collectif à quatre cent euros net de taxe (400€ HT) ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Discussion :

Pascal Chevrollier indique que, a priori, les contrôles n'ont pas lieu tous les ans. Comment mettre cela en rapport avec le caractère annuel de la pénalité.

Jean-Pierre Bru abonde et indique que les sujets sont sensiblement différents. Il souligne qu'en cas de contrôle concluant à une non-conformité, l'usager dispose d'un délai pour se mettre en conformité. Une fois ce délai dépassé, sans effet sur la mise en conformité, une pénalité annuelle est appliquée, chaque année donc, jusqu'à la mise en conformité.

Pascal Chevrollier pose la question de ceux qui n'ont pas les moyens de payer. Quid les concernant.

Dominique Ménard fait valoir les situations où c'est l'effet du temps et de l'actualisation des normes qui rendent les équipements non conformes.

Il est répondu qu'il s'agit d'une question de principe et de justice vis-à-vis de l'environnement mais aussi des autres usagers qui eux font l'effort de se mettre en conformité. Il s'agit de respect et d'égalité.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ M. Ménard vote contre.
- ⇒ Mme Lepron s'abstient.

5.2 Fonds de concours au SIEML pour l'extension du réseau d'éclairage public pour le renforcement de la vidéoprotection au sein de la zones d'activités de La Sablonnière au Lion-d'Angers

Exposé

Il a été demandé au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire de réaliser un avant-projet détaillé pour l'extension du réseau d'éclairage public dans le cadre de la vidéo protection de la ZA de la Sablonnière. Celui-ci s'élève à la somme de :

	Total des travaux	Participation de la Communauté de Communes
	11 525,00 €	• 2 886,00 € au titre de l'éclairage public • 8 502,00 € au titre du génie civil télécom
TOTAL HT	11 525,00 €	11 388,00 €

Il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer pour permettre l'extension du réseau et la mise en place de la vidéo protection.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la proposition faite par le SIEML telle qu'énumérée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

5.3 Fonds de concours au SIEML pour la réparation du réseau d'éclairage public au sein de la zones d'activités de la Clercière à Bécon-les-Granits

Exposé

Dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public, le SIEML est intervenu sur le réseau pour l'opération suivante :

DEV533-22-11 « Suite accident sans tiers, prévoir le remplacement du matériel cassé – ZA de la Clercière à BECON LES GRANITS ».

- Montant de la dépense : 922,14€ Net de taxe ;
- Taux du fonds de concours : 75% ;
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 691,61€ Net de taxe.

Il est demandé au Conseil communautaire de délibérer pour permettre le versement du fonds de concours relatif à cette réparation.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la proposition faite par le SIEML telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

5.4 Modification du plan de financement d'études de faisabilité pré-opérationnelles de liaisons cyclables

Exposé

Les questions de mobilité sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) revêtent une importance toute particulière, que ce soit notamment en termes d'enjeu environnemental (réduction dans la mesure du possible de la place de la voiture individuelle, etc.), d'enjeu de cohésion territoriale (accompagnement des publics les moins mobiles, réduction du temps d'accès aux services et équipements, etc.) ou d'enjeu de développement touristique.

Compétente en matière de mobilité depuis le 1er juillet 2021, la CCVHA a souhaité se doter d'une réelle stratégie de mobilité adaptée aux enjeux de son territoire, avec l'élaboration notamment d'un plan de mobilité simplifié (PDMS).

Dans ce contexte, a été inscrit dans le projet de territoire ainsi que dans le CRTE signé le 23 juillet 2021 l'orientation / projet structurant suivant : Projet n°23 : aménager sur le territoire un réseau d'infrastructures cyclables à des fins touristiques (voies vertes, etc.) mais également de mobilité quotidienne (aménagement de réseaux de liaisons douces à l'intérieur des bourgs, déploiement d'un réseau de voies cyclables inter-bourgs).

Outre les voies vertes le long de l'Oudon et de la Sarthe, quatre liaisons cyclables, d'un fort intérêt pour le territoire notamment en termes de mobilité quotidienne, ont ainsi d'ores et déjà été identifiées lors de l'élaboration du Schéma cyclable intercommunal : la liaison cyclable entre Châteauneuf-sur-Sarthe et la gare ferroviaire d'Étriché (3,6 km), la liaison cyclable entre Thorigné-d'Anjou et le Lion-d'Angers (5,3 km), la liaison cyclable entre le Louroux-Béconnais et de Bécon-les-Granits (6,9 km) et la liaison cyclable entre Bécon-les-Granits et de Saint-Augustin-des-Bois (4,7 km).

Il est prévu qu'en 2022 soient lancées les études de faisabilité pré-opérationnelle pour ces quatre liaisons : Diagnostic (DIAG) et esquisse (ESQ). Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-après :

Liaisons	Dépenses	Financeurs	Recettes
Châteauneuf-sur-Sarthe Gare d'Étriché	10 560,0 €	Etat (35% - DSIL)	19 465,6 €
Le Lion d'Angers Thorigné d'Anjou	12 320,0 €	Conseil départemental (40% - SDMA)	22 246,4 €
Le Louroux-Béconnais Bécon-les-Granits	19 360,0 €		
Bécon-les-Granits Saint-Augustin-des-Bois	13 376,0 €	CCVHA (25% - Reste à charge)	13 904,0 €
TOTAL (€ HT)	55 616,0 €	-	55 616,0 €

Proposition

Il est Proposé au Conseil Communautaire de :

- D'approuver le plan de financement modifié tel que proposé ci-dessus ;
- De dire que le Président ou son représentant pourra déposer les dossiers de subventions nécessaires au financement de l'opération tel qu'exposé ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à la majorité absolue des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.
- ⇒ Mme Riou s'abstient ainsi que M. Drochon.

6. Enfance, Jeunesse (Brigitte Olignon)

6.1 Moyens de paiement

Exposé

Par une délibération du Conseil communautaire du 16 février 2017, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a fixé les moyens de paiement auxquels pouvaient recourir les usagers pour payer les sommes qu'ils doivent à la CCVHA. Pour rappel, cette délibération a retenu les moyens de paiement suivants :

- CESU ;
- TIPI (paiement par internet) ;
- Prélèvements bancaires ;
- Chèques bancaires ;
- Chèques postaux ;
- Encaissement de chèques par centre d'encaissement ;
- Espèces.

Il apparaît nécessaire de modifier cette délibération pour y ajouter les chèques vacances. Pour ce faire, la CCVHA devra conventionner avec l'ANCV pour autoriser ce moyen de paiement. Ce moyen de paiement sera utilisé afin de permettre, notamment, aux usagers du service Enfance/Jeunesse de payer l'inscription des enfants au sein des ALSH de la Communauté de Communes.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser le chèques vacances comme moyen de paiement ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

7. Culture, Lecture Publique, Communication, Digitalisation (Yamina Riou)

7.1 Attribution des subventions aux associations pour les manifestations sur l'exercice 2022

Exposé

Seize associations ont déposé, auprès de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, un dossier de demande de subvention relatif à un événementiel.

Comme prévu dans le règlement pour l'instruction et l'attribution de ces demandes, approuvé en Conseil communautaire le 13 décembre 2018, un groupe de travail composé de représentants des commissions « culture, lecture publique, digitalisation et communication », « services à la population, petite enfance,

enfance, jeunesse et sport », « Solidarités, action sociale et santé (CIAS) », « développement économique, tourisme et agriculture » et « environnement, assainissement et voirie » s'est réuni pour analyser ces demandes et proposer des attributions au Conseil communautaire, dans la limite des crédits prévus au budget prévisionnel pour le soutien aux événements.

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer les subventions suivantes pour les événements au titre de l'exercice 2022 :

Demandeur	Événement concerné	Recevabilité de la demande	Subvention financière attribuée :	Subvention en nature attribuée :
Le Lion équestre	Mondial du Lion	OUI	6000€	minibus, chaises, tables barrières, podium
Société des courses du Lion d'Angers	Palio et Anjou Loire Challenge	OUI	5500€	renfort sur les dispositifs de circulation
Festilivres de Juvardeil	Fête du libre et de la bande-dessinée	OUI	4500€	
Anjou Sport Nature	L'Arrachée	OUI	4000€	barrières, panneaux de circulation, podium
Comité d'organisation du tour cycliste de la CCVHA	25 ^{ème} édition du tour du Pays Lionnais	OUI	1800€	podium, barrière de sécurité, oriflammes, minibus
Heures musicales du Haut-Anjou	Festival 2022 des heures musicales	OUI	1500€	Relais de communication
Parc départemental de l'Isle Briand	Les folies du Lion	OUI	1400€	ingénierie culturelle + relais de communication
Vélo Club Lionnais	1 ^{er} challenge cyclo-cross de la CCVHA	OUI	500€	Coupes CCVHA
Amis de l'Histoire et du Patrimoine de Marigné	Chouans du Haut-Anjou, en avant	OUI	400€	
Castel Race	La Castel Race	OUI	400€	
Comité des fêtes de Saint-Sigismond	Course cycliste Louis Blot	OUI	0 €	Barrières de sécurité Coupes CCVHA

Total attribué : 26 000 €

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

7.2 Attribution des subventions aux bibliothèques associatives

Exposé

Pour rappel, la gestion des bibliothèques relève de la compétence communautaire (à l'exception des bâtiments à gestion municipale). Le territoire compte 27 bibliothèques, à gestion intercommunale (ex-bibliothèques municipales), à gestion associative ou à gestion intercommunale avec association conventionnée.

La gestion de certaines bibliothèques de la CCVHA étant assurée par des associations, il convient d'accorder à ces différentes associations les moyens de gestion nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de ces bibliothèques.

Concernant les subventions attribuées aux bibliothèques, la commission Culture a souhaité continuer les pratiques précédentes à savoir :

- harmonisation des subventions à un minimum de 1,5 € par habitant (recommandations de la DRAC : 2 € par habitant) ;
- maintien du niveau de budget précédemment en place pour les bibliothèques qui avaient un budget plus conséquent avant transfert (Brissarthe et Champigné) ;
- maintien des subventions de fonctionnement des bibliothèques du Lion d'Angers et de Châteauneuf sur Sarthe (à gestion intercommunale avec association conventionnée) qui bénéficiaient de ces subventions de fonctionnement avant transfert.

Nom de l'association	Bibliothèques associatives	
Bibliothèque pour Tous	Bécon Les Granits	4 319 €
Bibliothèque Communale du Louroux-Béconnais	Le Louroux-Béconnais	4 991 €
Bibliothèque Communale de La Pouëze	La Pouëze	3 033 €
Au Gré du Livre	Grez-Neuville	2 208 €
Bibliothèque de Thorigné-Champteussé	Thorigné d'Anjou-Chenillé-Champteussé	2 415 €
Brissarthe Bouquine	Brissarthe	1 248 €
Croc-Lire	Champigné	4 316 €
L'Ivre de lecture	Juvardeil	1 229 €

Nom de l'association	Bibliothèques à gestion intercommunale avec association conventionnée	
Bibliothèque Hervé Bazin du Lion d'Angers	Le Lion d'Angers	1 000 €
L'Attire-Lire	Châteauneuf sur Sarthe	400 €

Total	25 159 €	
--------------	-----------------	--

Proposition

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider les attributions de subventions ci-dessus listées pour les associations gérant les bibliothèques mentionnées ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Décision

- ⇒ Mme Lehon s'est retirée.
- ⇒ Le conseil décide, à l'unanimité des conseillers communautaires présents ou représentés, l'adoption du texte soumis au vote.

8. Compte-rendu des actes pris par le Président en application de la délibération de délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire (Etienne Glémot)

2022-24DC	03/03/2022	Administration générale	Renouvellement de l'adhésion à l'AMF
2022-26DC	03/03/2022	Habitat	Attribution de subventions OPAH en cours
2022-01DC	05/01/2022	Environnement	Avenant à la convention vigifoncier avec la SAFER
2022-31DC	15/03/2022	Développement économique	Acquisition de parcelles- projet d'extension à la Sablonnière

Décision

- ⇒ Les membres du Conseil prennent acte du compte-rendu des actes du Président pris sur délégation du Conseil.

9. Questions diverses

Néant.

Estelle DESNOES
Secrétaire de séance